



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE



PRESIDENCE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Papeete, le 11 décembre 2013

INFORMATION MEDIAS n°3

Epidémies de dengue et de zika : les communes ont un rôle déterminant dans la lutte anti-vectorielle

L'Etat et le Pays ont conjointement invité les maires à une réunion d'information qui s'est tenue au Haut-Commissariat ce mercredi 11 décembre 2013 de 13h30 à 15h00. Elle sera relayée auprès des élus qui n'ont pu se déplacer.

Le Secrétaire général du Haut-Commissariat, M. Gilles CANTAL, le Ministre de la Santé, Mme Béatrice CHANSIN, et les membres de la mission de l'Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS), ont fait un point de situation sur l'évolution des épidémies de dengue et de zika au 11 décembre 2013.

De plus, la Direction de la protection civile du Haut-Commissariat a présenté, aux tavana, le dispositif de lutte anti-vectorielle élaboré par les services du Pays et de l'Etat. Dispositif qui donne aux communes un rôle de premier plan.

Point de situation au 11 décembre 2013

A l'heure actuelle, l'épidémie de dengue continue sa progression modérée tandis que l'épidémie de zika est en progression forte. Des données plus précises sur son évolution seront publiées à la fin de la semaine.

Ce jour, on recense 15 cas de Guillain-Barré dont 8 en réanimation, 3 en service de neurologie et 4 ont pu regagner leur domicile.

Face à cette situation, prise en compte à tous les niveaux par les services du Pays appuyés par ceux de l'Etat, la population, en cas de doute, est appelée à **d'abord consulter un médecin généraliste afin de ne pas provoquer de surcharge du service des urgences du Centre hospitalier de Polynésie française**. Les traitements nécessaires sont parfaitement connus par l'ensemble des praticiens.

Pour ralentir la progression de l'épidémie de zika : les communes, le Pays et l'Etat agissent ensemble

Le plan de lutte anti-vectorielle, adapté et mis en place par le Pays avec le concours des services de l'Etat, comprend deux volets :

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou yves.hauptert@presidence.pf
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr www.presidence.pf



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE



PRESIDENCE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE

a) Une lutte manuelle

- Une lutte mécanique qui se concrétise au niveau communal par des équipes d'intervention qui se rendront de foyer en foyer afin de détruire les gîtes de larves de moustiques.
- Elles visiteront dans toutes les communes 200 foyers par jour. Si un foyer est vide au moment de leur passage, un avis est laissé afin que les habitants contactent la mairie pour que l'équipe puisse repasser.
- Ces équipes seront formées par les services du Pays et de l'Etat dès le début de la semaine prochaine et interviendront sur une durée totale de 8 semaines, c'est-à-dire jusqu'au début du mois de février, afin de garantir un double passage.

b) Une lutte chimique

- Le Pays mobilise tous ses services pour qu'interviennent des équipes munies de véhicules sur lesquels sont installées des machines à pulvériser de l'insecticide.
- Le produit employé respecte les normes environnementales appliquées en Métropole. Son odeur est limitée.
- Dès à présent, trois véhicules ainsi équipés vont se déployer à Tahiti, un à Moorea, deux sur les îles Sous-le-Vent, un aux Marquises et un aux Australes.
- De nouveaux matériels sont en cours de livraison.

Appel à la solidarité de chacun : nous avons un rôle essentiel à jouer dans la prévention de ces épidémies

L'Etat et le Pays appellent les familles, chaque habitant de Polynésie française à effectuer les gestes simples et quotidiens déterminants pour limiter la diffusion de l'épidémie. Les Polynésiennes et les Polynésiens qui ont l'habitude de vivre avec le développement de la dengue sont confrontés à un nouveau virus, le zika, encore mal connu et qui fait l'objet d'investigation de la part des équipes médicales et scientifiques compétentes.

Chacun d'entre nous a un rôle déterminant à jouer pour éviter la propagation de l'épidémie en adoptant les bonnes pratiques suivantes :

- Ne pas conserver à son domicile ou dans son jardin d'eaux stagnantes ;
- Vérifier quotidiennement qu'il n'existe pas de gîtes de larves de moustiques chez soi et appliquer très régulièrement de l'insecticide ;
- S'appliquer quotidiennement du répulsif, plusieurs fois par jour.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou yves.hauptert@presidence.pf
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr www.presidence.pf